



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2169

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'Université Lumière-Lyon 2 pour la mise en place de partenariats pédagogiques, culturels, de formation et de recherche destinés aux étudiants sur les années 2023 à 2025

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2169 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LUMIERE-LYON 2 POUR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PEDAGOGIQUES, CULTURELS, DE FORMATION ET DE RECHERCHE DESTINES AUX ETUDIANTS SUR LES ANNEES 2023 A 2025 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, le Musée des beaux-arts de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 poursuivent une démarche de partenariats riches et diversifiés, autour d'axes porteurs qui concourent au rapprochement de leurs publics. En raison d'une vision partagée, le Musée des beaux-arts de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 souhaitent poursuivre les initiatives engagées, mais aussi soutenir et développer les projets pédagogiques, culturels et de formation à venir.

L'Université Lumière Lyon 2 et le musée des Beaux-Arts de Lyon mènent des actions à destination des étudiant-e-s inscrit-e-s dans les filières de lettres, langues, sciences humaines et sociales de l'université. Ces actions ont pour objet d'encourager et de permettre l'acquisition de connaissances et la découverte du milieu culturel et muséal et des domaines professionnels qui lui sont liés.

Les projets mis en œuvre permettent d'initier les étudiant-e-s à leur future pratique scientifique, professionnelle ou artistique grâce à des expériences pédagogiques et des travaux concrets menés autour des collections et des expositions du musée.

Ils bénéficient par ailleurs de la possibilité de conduire leurs travaux dans des lieux mis à disposition, au plus près des collections. Ces travaux conduisent à une évaluation qui peut prendre la forme de documents ou événements intégrés à la programmation du musée (audio-guides, parcours thématiques, réalisation de visites ou d'événements).

Par délibération n°2019/4960, approuvée au Conseil municipal du 23 septembre 2019, une première convention cadre a été établie pour les années 2020 à 2022. Une centaine d'étudiants des UFR « temps et territoire » et « lettres, sciences du langage et arts » ont organisé des journées d'étude, des projets de recherche et pu réaliser des dossiers pédagogiques et de médiation.

Au regard du succès de ces actions, tant auprès des étudiant-e-s que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université, et de leur intérêt certain dans le cadre de la formation professionnelle, les deux établissements souhaitent conforter et pérenniser leur collaboration en renouvelant la convention cadre pour les années 2023 à 2025.

Les différents instituts relevant de l'Université Lumière Lyon 2 pourront ainsi s'inscrire dans le cadre de cette collaboration en identifiant pour chaque projet pédagogique les engagements du musée et de l'institut, tant en terme de visites réalisées que d'espace de travail mis à disposition et de mobilisation des équipes. Les visites seront réalisées dans ce cadre à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lumière-Lyon 2, pour la conduite de projets pédagogiques est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter ;
- 3- Par dérogation à la délibération n° 2022/2039 approuvée au Conseil municipal du 10 novembre 2022, des visites pourront être organisées pour les étudiants à titre gratuit dans le cadre de projets pédagogiques co-construits avec le Musée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET